

# Système de gestion des décisions des instances Sommaire décisionnel

Identification	Numéro de dossier : 1237026006
Unité administrative responsable	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération	Services de police et sécurité incendie
Projet	-
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les munitions MMP inc. dans le cadre du contrat pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (appel d'offres public : 22-19214) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.

#### Contenu

# Contexte

Le 22 septembre 2022, le conseil d'agglomération a accordé au fournisseur Les munitions MMP inc. un contrat pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de vingt-quatre (24) mois pour une somme maximale de 910 602,00\$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres public 22-19214.

Dès la première livraison des munitions des non-conformités sont constatées en regard des performances attendues et décrites au contrat. Malgré les démarches et rencontres effectuées auprès du fournisseur ainsi que des ajustements au produit, des manquements importants demeurent. Des avis de redressements ont été transmis au fournisseur le 23 mars 2023 et le 11 mai 2023. Dans ce contexte, la Division des ressources matérielles du SPVM en collaboration avec le Service de l'approvisionnement et le Service des affaires juridiques ont entamé le processus de résiliation du contrat. À cet effet, le 21 septembre 2023, le conseil d'agglomération a autorisé la résiliation du contrat avec le fournisseur Les munitions MMP inc.

L'appel d'offres indiquait que le fournisseur serait évalué sur un ensemble de critères prédéfinis et que la note de passage de 70 % était requise pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et donner à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

Le responsable du contrat a effectué un suivi rigoureux tout au long de ce contrat et procédé à l'évaluation de l'entrepreneur le 26 septembre 2023, suite à quoi le rendement a été jugé insatisfaisant. La note de l'évaluation initiale fut de 56%.

Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, le rapport d'évaluation a été

transmis à l'adjudicataire par courriel le 5 octobre 2023 et par courrier certifié dont la preuve de réception est du 20 octobre 2023 précisant qu'il disposait d'une période de 30 jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats.

Le 27 octobre 2023, le fournisseur a demandé un complément d'information sur l'évaluation, ce qui lui a été transmis le 3 novembre 2023 et est versé en pièce jointe au présent dossier. Par la suite et jusqu'à ce jour, le fournisseur Les munitions MMP inc. n'a pas répondu à l'évaluation; le rapport de rendement insatisfaisant est donc maintenu avec la note de 56%.

Conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévue au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV). Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) suite à la décision du comité exécutif.

Si l'évaluation est approuvée, la compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, donnant ainsi à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat.

Échéancier et étapes du processus d'évaluation de l'adjudicataire :

Action	Date	Date limite
Octroi du contrat	22 septembre 2022	
Fin de contrat prévu	21 septembre 2024	
Résiliation du contrat	21 septembre 2023	
Élaboration du rapport d'évaluation préliminaire	26 septembre 2023	
Communication du rapport d'évaluation au fournisseur (60 jours suivant la fin du contrat)	20 octobre 2023	20 novembre 2023
Réponse de l'adjudicataire (30 jours suivant la réception du rapport d'évaluation)	Aucune réponse reçue	19 novembre 2023
Rapport d'évaluation finale	24 novembre 2023	
Décision du comité exécutif concernant l'évaluation du fournisseur (en l'absence des commentaires, 60 jours suivant celui de l'expiration du délai de 30 jours)		Au plus tard le : 18 janvier 2024

#### Décision(s) antérieure(s)

CG23 0486- 21 septembre 2023- Résilier le contrat accordé au fournisseur Les Munitions MMP Inc. par la résolution CG22 0550 pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'une période de vingt-quatre (24) mois pour une somme maximale de 910 602,00\$ taxes incluses suite à l'appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires).

CG22 0550- 22 septembre 2022 - Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP Inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00 \$,

taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires).

CG15 0645- 29 octobre 2015 - Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (1154990001).

#### Description

L'appel d'offres incluait la grille d'évaluation contenant des thèmes généraux à évaluer :

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique	35%
Respect des délais et des échéanciers	35%
Fourniture et utilisation des ressources	10%
Organisation et gestion	10%
Communication et documentation	10%

Les performances attendues sont clairement décrites au Devis du contrat découlant de l'appel d'offres. Ces dernières ont été revues à la rencontre de démarrage effectuée le 12 octobre 2022 à la place d'affaire du fournisseur. Suite à la première livraison de produits, qui se sont avérées non-conformes, des échanges et discussions ont eu lieu entre le SPVM et le fournisseur afin de trouver les causes et des pistes de solutions. À cet effet, dès le 21 novembre 2022, une rencontre pour faire le point sur la validité des produits a été effectuée. Par la suite, des communications régulières sont effectuées entre le SPVM et Les munitions MMP inc. Enfin des rencontres formelles avec le fournisseur et le Service de l'approvisionnement ont eu lieu le 17 mars et le 11 mai qui ont menées à des avis de redressements au fournisseur (en pièce jointe). Dès le mois de mars 2023, une demande d'accompagnement juridique à été demandée au Service des affaire juridique dans ce dossier. Ultimement le contrat avec Les munitions MMP inc. a été résilié le 21 septembre 2023 compte tenu des manquements à la performance des produits livrés.

Suite à la résiliation du contrat, l'évaluation initiale a été réceptionné par le fournisseur le 20 octobre 2023. Le 27 octobre 2023, le fournisseur a demandé un complément d'information sur l'évaluation, ce qui lui a été transmis le 3 novembre 2023 et est versé en pièce jointe au présent dossier. Par la suite et jusqu'à ce jour, le fournisseur Les munitions MMP inc. n'a pas répondu à l'évaluation; le rapport de rendement insatisfaisant est donc maintenu avec la note de 56%.

Du début du contrat le 22 septembre 2022 jusqu'au 26 mai 2023, quatre (4) versions de la munition de pratique ont été livrées et aucune n'a atteint l'ensemble des performances attendues pour ce type de produits, en particulier au niveau des aspects de la conformité technique.

Les principaux manquements au contrat en lien avec le Devis technique de l'AOP 22-19214, sont:

- Les enrayages et les ratés de tir (D.02);
- La compatibilité des composantes des munitions avec les armes de service du SPVM (C.01.05);
- Des retours inhabituels de poudre et de particules au visage et dans l'air des salles de tir (D.00). Ce phénomène a occasionné des inconforts et des saignements de nez, ainsi qu'un nettoyage plus fréquent des filtres de la ventilation des salles de tir.
- La non-conformité des munitions aux standards de performance établit par le Sporting arms and ammunition manufacturers intitute inc (SAAMI) qui sont demandé au Devis (C.01.04). Cette non-conformité représente un risque pour la santé et la sécurité des utilisateurs, ainsi que l'usure prématurée des armes de service.
- Les produits livrés comportent des vices de conception et de fabrication. Ainsi, ils s'avèrent inaptes à servir à l'usage auquel ils sont destinés, comme exigé à l'article 10.23.01

Le présent dossier décisionnel vise à l'approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les munitions MMP inc. dans le cadre du contrat de la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal de l'appel d'offres public 22-19214, conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075).

## Justification

Tous les lots de munitions MMP sont en surpression par rapport aux spécifications SAAMI et l'utilisation de ces munitions dans les armes de service occasionnera inévitablement une dégradation prématurée des composantes internes de ces armes à feu. Cette usure prématurée combinée à l'utilisation continue de munitions à pression excessive constitue un risque majeur de santé-sécurité pour les utilisateurs, ce risque augmentant avec l'utilisation répétée des munitions fautives.

Malgré la clarté des obligations du fournisseur dans les documents de l'appel d'offres, les rencontres de suivi ainsi que les communications qui lui ont été envoyées, celui-ci n'a pas respecté ses obligations, principalement celles de fournir des munitions de pratique conformes aux spécifications techniques.

Des avis de redressements officiels ont été transmis au fournisseur le 23 mars 2023 et le 11 mai 2023. Le rapport d'évaluation initial et final, le complément d'information demandé par le fournisseur suite à l'évaluation, les avis de redressements, l'avis de résiliation du contrat, la plainte sur la qualité de l'air en salle de tir, ainsi que des communications au fournisseur sont en pièces jointes.

Aspect(s) financier(s)

S/O

Montréal 2030

S/O

Impact(s) majeur(s)

L'approbation du rapport de rendement insatisfaisant et l'inscription du fournisseur sur la liste de Fournisseurs à rendement insatisfaisant, donnent à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

L'inscription d'un fournisseur sur cette liste n'empêchera pas cependant ce dernier, de soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

S/O

Opération(s) de communication

S/O

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Transmission de la décision au fournisseur.

Inscription du fournisseur à la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

•		al	
v		ra I	

## Intervenant et Sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Martha Paola MURCIA VELASQUEZ)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes Services

Lecture :

Responsable du dossier

Maline GAGNÉ-TRINQUE

conseiller(-ere) analyse - controle de

gestion

Tél. : 514-917-2726

Télécop.:

Endossé par:

Manon LANDRY

chef(fe) de division Spvm

**Tél.** : 514-280-2518

Télécop.:

Date d'endossement: 2023-12-04 14:38:45

Approbation du Directeur de direction

Vincent RICHER
Directeur adjoint

Tél.: 514-280-4295

Approuvé le : 2023-12-04 15:13

Approbation du Directeur de service

Fady DAGHER

directeur(-trice) de service - police

Tél.:

Approuvé le : 2023-12-12 11:39

Numéro de dossier: 1237026006